

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 20 juin 2019

Date et heure de la séance : 26 juin 2019 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 5

Absentes : 4

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Philippe CRESPIEN procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - M. Jean-Marc MIGUET procuration à Mme Sylvie FABRON - M. Philippe PACHECO procuration à M. Hervé PRONONCE.

Absents : Mmes Josiane BEUREL - Ludivine MEISSONNIER - Valérie MONTEIRO - Nadège PARANT.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 19/06/26/003

OBJET : Modification du Programme Local de l'Habitat

Monsieur PRESLE rappelle à l'Assemblée que le Conseil Métropolitain a approuvé, lors de sa réunion du 15 décembre 2017, le bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2019. Il précise que ce bilan a reçu le 2 janvier 2018 l'avis favorable du bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Après avoir analysé les premiers effets de sa politique en matière d'habitat, Clermont Auvergne Métropole a engagé une démarche de modification de son PLH afin de prendre en compte les enseignements du bilan à mi-parcours.

Les grandes orientations et les équilibres validés en 2014 sont bien sûr conservés mais le document modifié intègre les évolutions liées à la législation et à l'avancement des projets sur la Métropole.

Le projet de PLH modifié est consultable en Mairie (ou en ligne en utilisant le document joint). Une synthèse de ce document et les cartes de sa territorialisation sont jointes en annexe. Les principales orientations du PLH sont les suivantes :

Orientation 1 : « une Métropole pilote de l'habitat »

Orientation 2 : « Une métropole qui promeut un développement territorial et un habitat équilibré »

Orientation 3 : « une Métropole qui s'engage en faveur d'un habitat durable et abordable »

Orientation 4 : « une Métropole qui soutient un habitat solidaire »

Monsieur PRESLE précise qu'en application du Code de la Construction et de l'Habitation, il convient que la commune se prononce sur le projet de PLH modifié (consultable en Mairie ou en ligne en utilisant le document en annexe) dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification à la commune.

Il rappelle que les principaux éléments présentés dans les différents documents présentés correspondent à la teneur des échanges et des travaux réalisés en groupes de travail et en commissions.

Il informe toutefois les élus de la nécessité de faire changer la situation de deux projets pointés sur la cartographie sous les références B et C. Ces deux parcelles, listées comme des « réserves foncières inchangées » sont en effet utilisées pour la création de logements par des particuliers. Il est donc proposé de changer leur situation et de les catégoriser comme des « projets en cours ».

Le Conseil est invité à entériner l'avis favorable émis par la commission «urbanisme-aménagement du territoire», au cours de sa réunion du 18 juin 2019, et à

- Emettre un avis favorable sur le projet de PLH modifié sous réserve de la prise en compte du changement de statut des réserves foncières B et C tel qu'expliqué ci-dessus,
- Autoriser le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme à signer tout document afférent à la présente délibération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.



Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Jacqueline BOLIS.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 2 juillet 2019
Reçu en Préfecture le 2 juillet 2019

Le Directeur Général des Services,

Jérémy FONTFREYDE.